

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

Présents : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Emmanuelle LION, Baptiste MARQUIE, Anne HIRTZIG, Olivier MEROU.

Absents excusés : Michel IMPERIAL, Thierry LANDUREAU, Sonia DEFFRENNES, Guy GALINIER.

Procurations : Michel IMPERIAL à Olivier MEROU, Thierry LANDUREAU à Serge BARTHES, Sonia DEFFRENNES à Emmanuelle LION, Guy GALINIER à Baptiste MARQUIE.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PERCHERON

Ouverture de la séance : 20 heures 35

1/ Adhésion au service conseil en économie partagée du PETR.

L'objectif du service de conseil en énergie partagé (CEP) est de permettre aux communes de disposer d'un conseil personnalisé pour les aider à faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâti, éclairage public) et les accompagner dans toutes les démarches touchant à la gestion d'énergie.

Ce service a été construit en partenariat avec les syndicats d'énergie (SDEHG, SDET) et acteurs locaux afin de s'inscrire en complémentarité avec les missions déjà proposées aux communes.

Voté à l'unanimité

2/ Participation à la mise en concurrence relative à l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1^{er} janvier 2022.

L'actuel contrat groupe d'assurance statutaire dont le titulaire est le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE a été résilié au 31 décembre 2021 par ce dernier par anticipation. Le contrat avait vocation initialement à durer jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour le maintien du service, le CDG31 doit donc engager une mise en concurrence pour l'obtention d'un nouveau contrat groupe à effet au 1^{er} Janvier 2022.

Voté à l'unanimité

3/ Motion de la Fédération nationale des Communes forestières.

Proposition de s'associer solidairement à la motion de la Fédération nationale des Communes forestières.

Voté à l'unanimité

4/ Exonération de la taxe foncière des propriétés bâties.

Exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à un taux de 40%

Voté à l'unanimité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

5/ Travaux côte du cammas en vue de la création d'un piétonnier pour accéder aux poubelles.

Proposition de travaux sur le terrain communal jouxtant le chemin du Cammas (arrachage d'arbre mort) en vue de la création d'un piétonnier pour accéder aux poubelles. Devis de l'EURL VALLEZ Bernard d'un montant de 4 890 €.

Voté à l'unanimité

6/ Complétude de la délibération du 13 avril 2010 concernant l'Indemnité d'Administration et de technicité.

L'annexe de la délibération du 13 avril 2010 concernant l'IAT de la filière administrative et technique n'étant pas complète.
Proposition d'instaurer le même régime indemnitaire aux agents administratifs et techniques.

Voté à l'unanimité.

7/ Questions diverses.

Aucune question diverse.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Serge BARTHES

